

Courrier Privilège du 25 avril 2023

Déclarations 2023 des droits d'auteurs

SOMMAIRE

1. Saisie des notes
2. Déclaration trimestrielle Urssaf
3. Déclaration trimestrielle IRCEC

Ce courrier accompagne la sortie de la version 7.7.4 de sPAIEctacle. Pour les utilisateurs d'une version monoposte, la mise à jour est automatique (à la première ouverture de la journée ou en activant le menu *Fichier > Rechercher les mises à jour...*). Pour les utilisateurs d'une version multipostes, il convient de procéder manuellement à la mise à jour de l'application serveur : <https://www.ghs.fr/espace-clients/telechargements/>

La version 7.7.4 doit impérativement être installée pour générer et transmettre vos déclarations trimestrielles droits d'auteurs 2023. Pour la déclaration trimestrielle Urssaf, l'échéance a été officiellement reportée au 31 mai 2023. L'espace pour déposer les fichiers sur le site artistes-auteurs devrait être disponible à compter du 2 mai.

Le Courrier privilège d'avril revient par ailleurs sur les autres nouveautés de la version 7.7.4 et l'actualité paie des mois d'avril et mai : <https://www.ghs.fr/wp-content/uploads/pdf/CPriv042023.pdf>.

1. Saisie des notes

Pour la saisie des notes de droits d'auteurs 2023 il convient de préciser :

- la *Nature du revenu*
- la *Nature de l'oeuvre*

Ajout de note de droits d'auteur

Résumé		Cotisations		Analytiques		Société		La Boîte à Contrats		LBAC	
Bénéficiaire	Personne physique	RIMBAUD Arthur								N° note 0	
Activité	Auteur dramatique										
Situation auteur	Assujetti soumis au précompte	TVA auteur	Non applicable	Retraite IRCEC	(sans objet)						
Nature du revenu	Lecture publique, présentation de son oeuvre...		Œuvre dramatique								
Objet			Analytique								
Date de la note	24/03/23	Réglée le	24/03/23	par	(non déterminé)						
Montant brut HT	1000,00	Acompte		Rembt de frais							
Net payé	839,70	Net imposable	868,19	Coût diffuseur	1011,00						
Diffuseur	<input checked="" type="checkbox"/> Diffuseur assujetti TVA										
										<input type="checkbox"/> Ajouter une autre Annuler Enregistrer	

Dans la version 7.7.3 de sPAIEctacle, la nature du revenu était automatiquement "Droits d'auteurs".

Un menu déroulant permet désormais de choisir entre les natures de revenu suivantes :

- Droits d'auteurs
- Aides à la création et rémunération pour la conception ou la réalisation d'oeuvres
- Lecture publique, présentation de son oeuvre
- Revenus accessoires (choix qui était auparavant disponible dans le menu déroulant *Activité*)

A la mise à jour de votre fichier de données en version 7.7.4, la nature du revenu a été positionnée sur "Droits d'auteurs" pour toutes les notes 2023. Si nécessaire, il conviendra d'ajuster manuellement les notes pour lesquelles une autre nature de revenu doit être précisée.

Remarque : pour les notes SACD, le choix "Droits d'auteurs" est obligatoirement renseigné.

2. Déclaration trimestrielle Urssaf

La déclaration Urssaf évolue en 2023.

La nouvelle norme ne porte plus de données agrégées (bordereau de cotisations) mais uniquement le brut et l'assiette plafonnée pour les données individuelles. Il n'y a plus de détail des cotisations, qui sont désormais calculées directement par l'Urssaf.

Une fois la déclaration générée, dans la fenêtre de *Gestion des exports*, l'onglet *Déclaré*, qui portait jusqu'à présent le bordereau de cotisations, n'est donc plus affiché, ces informations n'étant plus dans le fichier de déclaration. Il n'est par conséquent plus possible d'éditer de document de contrôle pour cet export.

Le NIR devient par ailleurs obligatoire, à l'exception des ayants droits et non résidents fiscaux.

Une note ne peut pas être déclarée tant que le NIR de l'auteur n'est pas connu.

Il convient donc de reporter la date de règlement tant que l'auteur n'a pas communiqué son NIR.

3. Déclaration trimestrielle IRCEC

Pour les *Producteurs préleveurs IRCEC*, la liste des activités est revue pour prendre en compte les évolutions de la déclaration IRCEC 2023. Lorsque cette option est cochée sur l'onglet *Divers* de la fiche Société, la liste des activités proposées est la suivante :

Fiction/Anim/Captation/SV	Docum./Emiss.DeFlux/Autres
Adaptateur	Adaptateur
Auteur création interactive	Auteur de clips et/ou de films institutionnels
Auteur d'oeuvres AV de fiction et animation	Auteur de l'émission du flux
Auteur de bible littéraire/graphique/arche narrative	Auteur des chroniques/pastilles/commentaires écrits ou voix
Auteur de fiction radio	Auteur des sous-titres / de l'audiodescription
Auteur de l'oeuvre préexistante	Auteur du documentaire
Auteur de la captation de l'oeuvre AV	Créateur du web
Auteur de podcasts	Journaliste du documentaire
Auteur de sketches	Réalisateur
Auteur des sous-titres / de l'audiodescription	Scénariste / Script doctor
Auteur du spectacle vivant	Traducteur
Auteur graphique d'animation	Autre
Chorégraphe	
Créateur du web	
Dialoguiste	
Metteur en scène	
Réalisateur	
Scénariste / Script doctor	
Scénographe	
Traducteur	
Autre	